

***DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN
COMPATIBILITE DU PLU DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARCEL (EURE)***

***PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES
OBSERVATIONS***

*Décision du Tribunal Administratif de Rouen du 18 juillet 2023
Arrêté d'ouverture d'enquête publique du Préfet de l'Eure du 1^{er} Août 2023*

*Remise en main propre
le 18/10/23 à Saint-Marcel*

Antoine Delabore

Procès-verbal de synthèse Enquête Publique Mise en compatibilité du PLU Saint-Marcel

Delabore

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

L'enquête publique relative à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Marcel et déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Marcel ainsi que du Schéma de Cohérence Territoriale de la communauté d'agglomération des Portes de l'Eure s'est déroulée du 11 septembre au 12 octobre 2023.

Durant cette enquête, trois dépositions ont été formulées par voie électronique et une déposition a été faite sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie de Saint-Marcel. Aucun courrier n'a été adressé au commissaire enquêteur durant l'enquête.

Dans ce procès-verbal sont reprises en point 1 les observations du public faites au travers de ces dépositions et qui concernent le plan d'urbanisme de la commune de Saint-Marcel et dans le point 2 des questionnements complémentaires de ma part.

1. DEPOSITIONS DU PUBLIC :

LÉGENDE DES DÉPOSITIONS DU PUBLIC :

Registre d'enquête : R suivi du n° de déposition sous ce mode

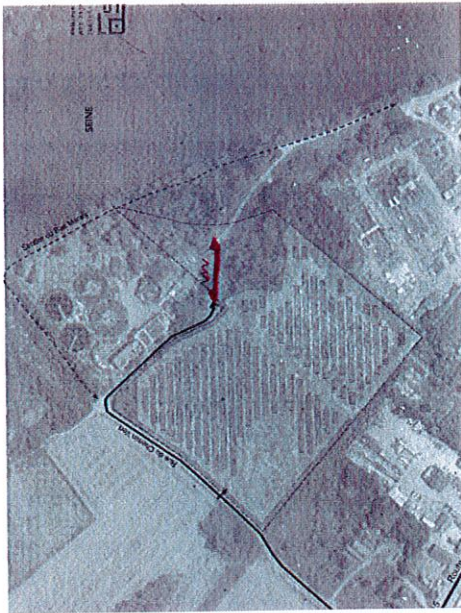
Courriels reçus : @ suivi du n° de déposition sous ce mode

@3 - Déposition de l'association Cap au Vert de Saint-Marcel - M. Bernard Martin :

L'étude examine l'impact sur ce qui existe ; il n'y a pas de plan vélo à Saint Marcel, donc pas d'impact dans l'étude. Pourtant, en bord de Seine ou ailleurs, il y a nécessité d'avoir une voie pour les vélos dans ce secteur. Par exemple avec un tronçon qui pourrait être entre la station et la centrale solaire, en prolongement du chemin vert : voir trait en rouge sur la carte repéré vvvv.

Le chemin vert, ainsi dénommé, fait aussi l'objet d'une suppression définitive dans sa partie qui longe la station Iris des Marais (déjà peu visible sur le terrain): est-ce dans l'air du temps de supprimer des sentes ou de les réhabiliter? On peut encore voir les traces de cette sente sur certains documents :

- Page 23 du document : [C3609 projet solaire au sol de Saint-Marcel _ Dossier de demande de PC 20220728](#), voir carte citée (voir pièce jointe).
- Sur des documents consultables sur internet : exemple plan joint de Google Mapp. (Voir pièce jointe).



R1 – Druau Francis :

J'espère que les sites de marches dans ce secteur ne vont pas être annulés.
Je me demande pourquoi cette enquête vu l'intérêt qu'elle suscite au niveau des habitants.

2. QUESTIONNEMENTS COMPLEMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Questionnements sur l'avis MRAe :

Comme recommandé par la MRAe, le règlement écrit du PLU intégrera-t-il bien des prescriptions sur les grillages afin de permettre le déplacement de la petite faune, Quelles sont les mesures envisagées ?

Questionnement sur le cheminement piéton :

Le site est actuellement traversé dans son secteur nord-est, par un chemin qui relie la station d'épuration Iris des Marais vers le bord de la Seine (voir carte page suivante).
Dans le cadre du projet d'implantation de la centrale photovoltaïque, la zone où passe se chemin sera sur le site de la centrale photovoltaïque mais à l'extérieur de la zone grillagée.
Est-il prévu qu'il reste néanmoins ouvert avec une servitude de passage traversant le site du projet ?

Pouvez-vous confirmer que ce chemin ne se poursuit pas ensuite le long de la station d'épuration (sur la parcelle 0074) jusqu'à la rue du chemin vert ?

Sur la cadastre, l'ancien chemin communal suivait un autre itinéraire qui borde le site d'étude.
Est-il prévu de restaurer ce chemin pour reprendre son ancien linéaire ?



Ancien chemin, propriété communale, figurant au cadastre

Chemin actuel traversant le site

Quelles sont les actions envisagées par la commune de Saint-Marcel ou en lien avec la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération concernant les déplacements doux (piétons, vélos) sur la commune ? Une réflexion est-elle à l'étude pour aménager un itinéraire le long de la Seine et l'implantation du projet pourrait-elle impacter cet itinéraire ?

Pour établir son mémoire en réponse, la collectivité fournira toutes les précisions utiles ainsi que tous les documents nécessaires à la compréhension du dossier par la commission d'enquête et par le public.

A Launay le 18 octobre 2023


Christian BAÏSSE
Commissaire Enquêteur